

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 13 DECEMBRE 2022

DELIBERATION 2022/150

Objet : Autorisation de signature du marché M22.019 : Organisation des séjours de vacances avec hébergement pour l'été 2023 – 6 lots

Séance du mardi treize décembre deux mille vingt-deux à dix-sept heures trente

Titulaires présents (60) : Francis AMPEN – Antony GAUTIER – Brigitte GALLI – Christophe LEGROIS – Serge LACONTE – Régis DONDEYNE – Régis DUQUENOY – Luc VAN INGHELANDT – Bernadette POPELIER – Jean-Luc SCHRICKE – Dominique JOLY – Sandrine KEIGNAERT – Philippe MASQUELIER – Antoine VERMEULEN – Valentin BELLEVAL – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL – Jean-Pierre BAILLEUL – Florence BRISBART – Bernard DENTENER – Audrey SCHERRIER – Céline SAUZEAU – Philippe GRIMBER – Michel DUHOO – Sophie ANDRE – Didier TIBERGHIE – Catherine DEPELCHIN – Pascal DECOOPMAN – Samuel BEVER – Dominique WALBROU – Jean-Michel PLAETEVOET – Elizabeth BOULET – Jérôme DARQUES – Nathalie DEBOUDT – Serge OLIVIER – Roger LEMAIRE – Pascal CODRON – Rebecca ELSENS – Fabrice DELANNOY – Thierry DEHONDT – Joël VERMEULEN – Stéphane DIEUSAERT – Christophe DEBREU – Frédéric JUDE – Luc EVERAERE – Bertrand CREPIN – César STORET – Marie-Madeleine CAMPAGNE – Eddie DEFEVERE – Carole DELAIRE – Céline INGELAERE – Jean-Luc BARET – Joël DEVOS – Dorothee DEBRUYNE – Mark MAZIERES – Virginie DELESTRE – Eric SMAL – Laurence BARROIS – Anne VANPEENE – Emidia KOCH – Christian BELYNCK

Suppléants présents (2) : Danielle MAMETZ par Laurent DENIS – Stéphanie FENET par Michel BODDAERT

Procurations (18) : Arnaud DEVILLEZ à Christophe LEGROIS – Gaëlle LEFEVRE à Luc EVERAERE – Gilles DEVIENNE à Jérôme DARQUES – Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI – Marjorie VANDENBERGHE à Dominique JOLY – de Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER – Maxime DEPLANCKE à César STORET – Marc DEHEELE à Joël VERMEULEN – Caroline LANDTSHEERE à Emidia KOCH – Gaël DUHAMEL à Valentin BELLEVAL – Elise DORMION-ROUSSEZ à Philippe GRIMBER – Jean-Luc CAPPART à Samuel BEVER – Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER – Marie SANDRA à Roger LEMAIRE – Franck MEURILLON à Rebecca ELSENS – Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE – Jean-Pierre BATAILLE à Céline INGELAERE – Elisabeth GRESSIER à Sandrine KEIGNAERT

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 80

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLEUL

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales.



**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 13 DECEMBRE 2022

DELIBERATION 2022/150

Objet : Autorisation de signature du marché M22.019 : Organisation des séjours de vacances avec hébergement pour l'été 2023 – 6 lots

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R. 2123-1 3° ;

Vu la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte ;

Considérant que le règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres, adopté lors du conseil communautaire du 6 juillet 2021, permet de solliciter l'avis de cette commission pour les marchés ne relevant pas de sa compétence ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 6 décembre 2022,

Il vous est proposé :

- d'autoriser et de signer l'accord-cadre à bons de commande M22.019 « Organisation des séjours de vacances avec hébergement pour l'été 2023 » avec les attributaires suivants :

Pour le lot n°1 « organisation d'un séjour d'été du 09 juillet au 19 juillet 2023 dans les Gorges du Verdon » :

- SAS VELS (75009 PARIS),
- montant maximum de 50 000 euros HT (montant estimatif du DQE de 42 738,48 euros TTC).

Pour le lot n°2 « Organisation d'un séjour d'été du 10 juillet au 19 juillet 2023 dans les Vosges » :

- Chemins d'Aventures (68370 ORBEY),
- montant maximum de 40 000 euros HT (montant estimatif du DQE de 31 748,00 euros TTC association non assujettie à la TVA).

Pour le lot n°3 « Organisation d'un séjour d'été du 17 juillet au 27 juillet 2023 en Provence-Alpes-Côte-D'azur » :

- EURL La Couronne de l'Ours (05170 ORCIERES),
- montant maximum de 35 000 euros HT (montant estimatif du DQE de 27 797,60 euros TTC).

Pour le lot n°4 « Organisation d'un séjour d'été du 20 juillet au 27 juillet 2023 dans les Hautes-Alpes » :

- ALLERS RETOURS.COM (84100 ORANGE),
- montant maximum de 35 000 euros HT (montant estimatif du DQE de 29 001,18 euros TTC).

Pour le lot n°5 « Organisation d'un séjour d'été du 31 juillet au 07 août 2023 dans les Bouches-du-Rhône » :

- Chemins d'Aventures (68370 ORBEY),
- montant maximum de 35 000 euros HT (montant estimatif du DQE de 34 334 euros TTC association non assujettie à la TVA).

Pour le lot n°6 « Organisation d'un séjour d'été du 11 août au 18 août 2023 dans les Bouches-du-Rhône » :

- Chemins d'Aventures (68370 ORBEY),
- montant maximum de 35 000 euros HT (montant estimatif du DQE de 34 334 euros TTC association non assujettie à la TVA).

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les modifications de marché qui pourront intervenir lors de l'exécution du marché ainsi que toutes les pièces y afférentes.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 059-200040947-20221213-DEL2022_150-DE

Vote :

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 13 décembre 2022,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

